

# SCOT DU GRAND ROVALTAIN

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
ARDÈCHE • DRÔME  
ROMANS • VALENCE • TAIN

## rapport d'activité

du Syndicat Mixte du SCOT Rovaltain Drôme-Ardèche

# 2014



**104**  
communes

**300 000**  
habitants



**126 000**  
emplois



## LE MOT DU PRÉSIDENT

### **2014, De nouvelles orientations pour notre territoire**

**Le projet de SCoT arrêté le 12 février 2014** a été notifié aux personnes publiques associées le 15 avril 2014, cinq semaines avant l'installation du Comité syndical issu des élections municipales.

**Il est très vite apparu aux nouvelles équipes municipales que certaines orientations du projet de territoire devaient être revues** : hypothèse de croissance démographique trop élevée, densité de l'habitat excessive, absence de prise en compte suffisante des identités villageoises, absence d'affirmation de la nécessité de créer de nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère.

**En conséquence, la décision de remettre l'ouvrage sur le métier a été prise dès l'été 2014.**

La notification du projet de SCoT aux PPA ayant déjà été effectuée, la loi interdisait sa modification **avant** l'enquête publique. Aussi, le bureau a-t-il étudié avec le concours de deux cabinets d'avocats spécialisés la possibilité d'intégrer les modifications souhaitées **après** l'enquête publique.

Cette solution n'a pas pu être retenue pour des raisons de sécurité juridique. En effet, les nouvelles orientations, sans remettre en question la totalité du projet arrêté en février 2014, affectaient l'économie de son PADD. Pour mettre en œuvre les nouvelles orientations il était indispensable de reprendre le projet et de le notifier aux PPA avant mise à l'enquête publique.

Ayant défini le sens des modifications à opérer, le bureau a arrêté sa religion. **Il était de sa responsabilité de proposer au Comité syndical de reporter l'enquête publique afin de reprendre le projet sur la base des attentes exprimées par le territoire à l'occasion des élections municipales.**

Une forte implication du Bureau, des groupes de travail, des délégués, de l'équipe technique animée par le Directeur, des élus et services des intercommunalités était indispensable. Elle nous a permis d'avancer collectivement à allure soutenue afin de tenir compte des exigences du calendrier mais toujours à pas réfléchis et concertés.

**Une chose est certaine pour notre équipe** : le SCoT est un bel enjeu qui mérite le temps et l'énergie que vous lui consacrez.

**Une chose est certaine pour son Président** : il a pu s'appuyer en toute confiance sur un bureau de grande qualité. Un collectif dont les membres ont toujours répondu présent en faisant preuve individuellement et collectivement d'un bel esprit d'équipe: compétence politique, connaissances techniques, sens du dialogue, ouverture d'esprit, disponibilité à toute épreuve, convivialité.

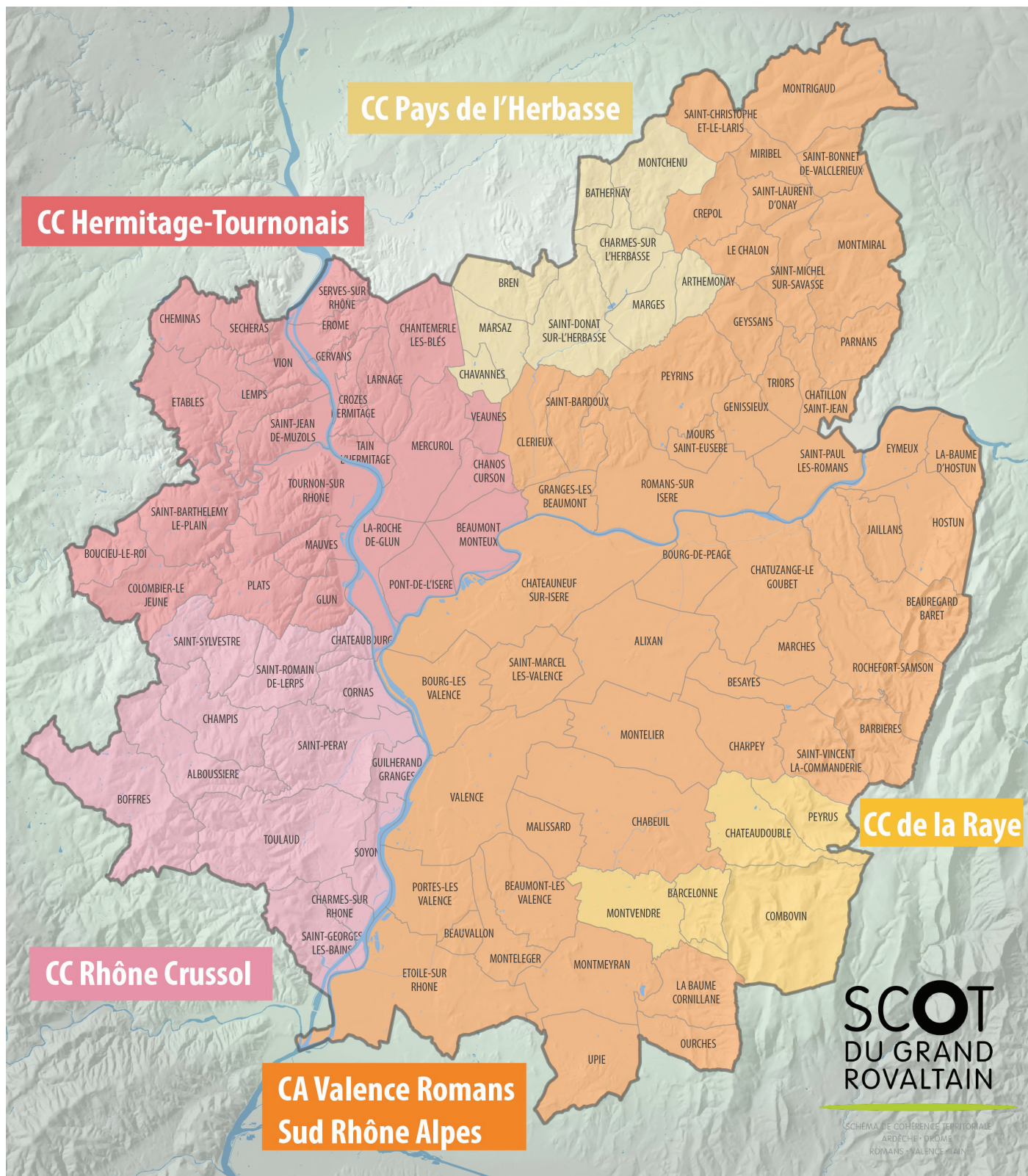
**A eux tous, un grand merci.**

**Lionel BRARD**  
Président

<b>1. UNE ORGANISATION POLITIQUE OPÉRATIONNELLE</b>	<b>P. 7</b>
1.1 Les membres du syndicat mixte	p.7
1.2 Composition et rôle du comité syndical	p.7
1.3 Le bureau syndical	p.8
1.4 Les groupes de travail thématiques	p.8
1.5 Le comité technique de suivi du SCoT	p.8
1.6 Les groupes de travail techniques	p.9
<b>2. UNE ÉQUIPE PROJET ACTIVE</b>	<b>P.10</b>
<b>3. L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DU SCoT</b>	<b>P.11</b>
<b>4. LES CHANTIERS ET TRAVAUX EN COURS</b>	<b>P. 13</b>
4.1 L'urbanisme	p.13
4.2 L'environnement	p.14
4.3 Conventions de partenariat	p.15
4.3 Transports et Déplacements	p.16
<b>5. COMMUNICATION</b>	<b>P. 18</b>
5.1 La lettre d'information	p.18
5.2 Le site internet	p.18
<b>6. LE COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>P. 19</b>
<b>7. LES RÉUNIONS DES INSTANCES POLITIQUES DU SYNDICAT MIXTE</b>	<b>P. 20</b>
7.1 Le comité syndical	p.20
7.2 Le bureau	p.22
7.3 Les décisions relatives à l'urbanisme des communes	p.25



## PÉRIMÈTRE DU SCOT ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE



# Membres du comité syndical du **SCoT** du Grand Rovaltain

au 27 mai 2015



ANGELI  
Xavier  
Tain l'Hermitage



ARZALIER  
André  
Maire -St-Jean-de-Muzols



AVOUAC  
Thierry  
Maire - Charnes-sur-Rhône



BANCEL  
Delphine  
Tournon-sur-Rhône



BANDE  
Pascal  
Maire - Parnans



BARD  
Vincent  
St-Marcel-lès-Valence



BERTRAND  
Gisèle  
Maire - Soyons



BICHON-LARROQUE  
Aurélie  
Maire - Alixan



BIGNON  
Daniel  
Maire - Montmiral



BONNET  
Jean-Louis  
Maire - Arthemonay



BRARD  
Lionel  
Valence



BRET  
Michel  
Maire - St-Romain-de-Lerps



BRUNET  
Michel  
Maire - Mercuriol



CARDI  
Jean-Pierre  
Peyrins



CHALEMBEL  
Jean-Marie  
Saint-Donat-sur-l'Herbasse



CHANTEPY  
Stéphane  
Touloud



CHAZAL  
Françoise  
Maire - Etoile-sur-Rhône



CHOVIN  
Claude  
Maire - Marches



CHOVIN  
Sonia  
Montvendre



DARAGON  
Nicolas  
Maire - Valence



DELOCHE  
Georges  
Maire - Peyrus



DUBAY  
Jacques  
Maire - St-Péray



GAUTHIER  
Christian  
Maire - Chatuzange-le-Goubet



GENTIL  
Dominique  
Bourg-lès-Valence



GIRARD  
Geneviève  
Maire - Portes-les-Valence



JAUBERT  
Agnès  
Châteaufort-sur-Isère



JUNG  
Anne  
Valence



LABADENS  
Philippe  
Romans-sur-Isère



LAMBERT  
Marie-Claude  
Maire - Pont-de-l'Isère



LARUE  
Fabrice  
Maire - Clérieux



LUNEL  
Gérard  
Maire - St-Paul-les-Romans



MENEROUX  
Franck  
Mauves



MOURIER  
Marlène  
Maire - Bourg-lès-Valence



PERTUSA  
Pascal  
Maire - Chabeuil



PONTON  
Philippe  
Maire - Alboussière



PRADELLE  
Jacques  
Chanos - Curson



PRELON  
Patrick  
Maire - Beaumont-les-Valence



REVOL  
Gérard  
Châteaudouble



ROLLAND  
Christian  
Bourg-de-Péage



ROSSI  
Bénédicte  
Comas



SAUSSET  
Frédéric  
Maire - Tournon-sur-Rhône



SIEGEL  
Patrick  
Maire - Barcelonne



SOULIGNAC  
Franck  
Valence



THORAVAL  
Marie-Hélène  
Maire - Romans-sur-Isère



VALETTE  
Jean-Paul  
Margès



VALLON  
Bernard  
Maire - Montéliar



VASSY  
Jean-Louis  
Maire - Miribel

## Délégués des EPCI

- CC de la Raye
- CA Valence Romans Sud Rhône Alpes
- CC Rhône Crussol
- CC Hermitage Tournonais
- CC Pays de l'Herbasse

## Membres du bureau



**SCoT** DU GRAND ROVALTAIN

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - ARDECHE - DROME  
ROMANS - VALENCE - TAIN

## 1.1. LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE

Suite à la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, la mise en œuvre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de l'Ardèche et de la Drôme au 1er janvier 2014 a modifié la composition des membres du syndicat mixte.

Ainsi, par regroupement ou redécoupage des neuf EPCI et quatre communes membres lors de la fondation du syndicat mixte, le syndicat mixte compte dès lors 5 membres :

- Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes : regroupant les Communautés d'Agglomération de Valence Sud Rhône-Alpes et du Pays de Romans ainsi que la Communauté de Communes Canton de Bourg-de-Péage et la partie Drômoise de la Communauté de Communes Confluences Drôme-Ardèche,
- Communauté de Communes Hermitage Tournonais : regroupant les Communautés de Communes du Tournonais et du Pays de l'Hermitage,
- Communauté de Communes Rhône-Crussol : regroupant la

Communauté de Communes des Deux Chênes et la Communauté de Communes Rhône-Crussol,

- Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse dont les contours n'ont pas évolué,
- Communauté de Communes de la Raye qui a été intégrée entièrement au Syndicat mixte en SCoT.

Cet ensemble compte désormais 104 communes : les communes de La Voulte, Beauchastel, Saint-Laurent du Pape et Saint-Fortunat ont rejoint la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la commune de Combovin a intégré le Syndicat Mixte.

Par ailleurs, les élections du mois de mars ont renouvelé les équipes municipales. Le mode de scrutin mis en place pour la première fois en application de la loi du 16 décembre 2010, a fléchi les élus municipaux qui siègent dans les assemblées des EPCI. C'est parmi eux qu'ont été désignés les délégués au Syndicat mixte du SCoT.

## 1.2. COMPOSITION ET RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

IL RÉUNIT 47 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Lors de sa réunion du 27 mai, le Comité syndical a procédé à l'élection de son Président, à la définition du nombre de membres du Bureau puis à leur élection.

Monsieur Lionel BRARD, délégué de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a été élu Président du SM du SCoT.

Instance décisionnelle et délibérative du syndicat, le comité syndical est aussi le lieu du débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du SCoT. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce.

Il s'est réuni 5 fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

## 1.3. LE BUREAU SYNDICAL

IL RÉUNIT 15 MEMBRES ÉLUS PARMIS LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 27 mai, le Bureau réunit 15 membres élus parmi les délégués syndicaux. Le Bureau impulse et suit les chantiers du SCoT. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des Groupes de Travail thématiques.

Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les demandes de dérogation prévues à l'article L122-2 du Code de l'urbanisme pour l'ouverture à l'urbanisation de terres agricoles ou naturelles (délégation du Comité Syndical). Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni 10 fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

## 1.4. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

A la suite de l'installation des instances délibératives du syndicat mixte (Comité syndical et Bureau), 6 Groupes de travail thématiques ont été mis en place. Ils sont dédiés aux thèmes suivants :

- Suivi des documents d'urbanisme
- Habitat, formes urbaines
- Développement économique et commerce
- Agriculture et consommation foncière
- Environnement et Eau
- Déplacements et Mobilités

Leurs premières tâches, définies par le Bureau, ont été d'examiner le contenu du projet de SCoT arrêté en février et, le cas échéant, de définir les points nécessitant une adaptation du projet à la volonté locale. Ils ont procédé à l'analyse des avis des personnes publiques associées consultées entre avril et juillet et des implications issues des lois ALUR et LAAF publiées dans l'année.

C'est pourquoi les Groupes de travail ont été réunis dès le mois de septembre sur les thématiques suivantes :

- Hypothèse démographique à 2040 : trois réunions :
  - 19 septembre
  - 30 septembre
  - 15 octobre
- Développement économique : deux réunions :
  - 15 octobre
  - 5 novembre
- Déplacements mobilités : une réunion :
  - 6 novembre

Les travaux et propositions des Groupes de travail ont tous été rapportés au Bureau.

## 1.5. LE COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI DU SCOT

Constitué par les directeurs généraux (ou leurs représentants) des EPCI du syndicat mixte et ouverts aux représentants techniques de la région Rhône-Alpes, des CD de l'Ardèche et de la Drôme, des CDRA, il est dédié au suivi technique de l'élaboration du Schéma de Cohérence et à la coordination des collectivités et de leurs partenaires.

Cette instance permet la transmission des informations rela-

tives à l'actualité du SCoT et à l'avancement de ses travaux. En cas de besoin, le comité technique peut inviter à ses réunions des intervenants pour apporter un éclairage spécifique sur une thématique.

Il s'est réuni 5 fois.





## 1.6. LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Ils sont mis en place en tant que de besoin sur des problématiques repérées par le Comité technique de suivi du SCoT. En 2014, année de transition et d'appropriation politique du projet de SCoT suite au renouvellement de la gouvernance locale

issue des élections municipales de mars, l'activité technique a été centrée sur la consultation des personnes publiques associées et leurs avis. Cette étape n'a pas nécessité de réunion de Groupes de travail au cours de l'année.

## Ressources humaines et bilan social

## EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2014

5 AGENTS

puis

- 13 / 01 / 2014 départ du chargé de mission urbanisme
- 01 / 07 / 2014 départ du chargé de mission contrat vert et bleu, à 50% depuis le 18 / 03 / 2014

## EFFECTIFS À PARTIR DU 1ER JUILLET 2014

4 AGENTS

- ➔ 1 directeur cadre A en CDI
- ➔ 1 titulaire cadre B : assistante
- ➔ 2 contractuels cadre A
  - chargé de mission urbanisme - environnement (à partir de juillet 2014)
  - chargé de mission déplacements, SIG et observatoire



Olivier BAUDY  
Directeur



Delphine BILAND  
Assistante



Marc DUGUÉ  
Chargé de mission  
depuis le 01/07/2014



Julien FABRE  
Chargé de mission



Thomas SCHULZ-BELLIN  
Chargé de mission  
jusqu'au 01/07/2014

## LES COMPÉTENCES MOBILISÉES :

- ➔ Planification urbaine, associant aménagement, développement et environnement
- ➔ Urbanisme réglementaire et opérationnel, cartographie, infographie, conception urbaine, paysagère et environnementale
- ➔ Compétences complémentaires : foncier, déplacements, habitat, développement économique, y compris agriculture, commerce et tourisme.

- ➔ Absences :
  - 2 jours de maladie pour deux agents
  - 15 jours de paternité pour un agent
- ➔ Formation:
  - Recyclage du brevet de secouriste sur le lieu du travail, 1 jour pour 1 agent
  - Rencontres nationales de l'Urbanisme durable, 2 jours pour un agent
  - Formation CNFPT sur le commerce
  - Rapport de compatibilité SCoT/PLU dans le cadre des journées de formation FédéSCoT

## La mise à jour du Diagnostic

L'application des schémas départementaux de coopération intercommunale de l'Ardèche et de la Drôme au 1er janvier 2014 a impliqué des modifications de périmètre du SCoT du Grand Rovaltain. En effet, 4 communes de la basse vallée de l'Eyrieux (Beauchastel, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape, La Voulte-sur-Rhône auparavant membres de la Communauté de Communes Confluences Drôme-Ardèche) sont retirées et la commune d'Ourches qui intègre la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes est ajoutée. Les documents cartographiques, les données chiffrées et la cohérence globale des documents ont été retravaillés pour adapter les périmètres et les valeurs. Les 3 documents du projet ont été mis jour au début de l'année 2014 pour prendre en compte ces évolutions.

La commune de Combovin, membre de la Raye, intègre le SCoT.



## L'arrêt du projet de SCoT

L'élaboration du projet de SCoT, initiée en novembre 2010, s'est conclue une première fois en décembre 2013 par l'arrêt du projet à l'unanimité par le Comité syndical.

L'entrée en application des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de l'Ardèche et de la Drôme au 1er janvier 2014 a eu deux conséquences :

- Une modification de la composition des membres du Syndicat mixte, par la fusion de plusieurs EPCI,
- Une modification de périmètre : 4 communes de la basse vallée de l'Eyrieux ayant rejoint la Communauté d'Agglomération Privas-Centre Ardèche, le SCoT du Grand Rovaltain ne comptait plus que 102 communes.

- La commune de Ourches intègre le SCoT, portant le nombre de communes à 103.

Dans la perspective de lancer la consultation des personnes publiques associées puis l'enquête publique, le projet arrêté avec le périmètre d'origine devait être modifié puis arrêté de nouveau.

Cette procédure a fait l'objet d'une délibération du comité syndical le 12 février qui a approuvé à l'unanimité un projet de SCoT modifié en conséquence et de manière mineure : cartographies, données, impact et évaluation environnementale, ...

## La consultation des personnes publiques associées (PPA)

---

Afin de poursuivre l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le projet arrêté en février a été soumis à la consultation des personnes publiques associées en application de l'article L122-8 du Code de l'urbanisme.

Celle-ci a été lancée le 15 avril et s'est poursuivie jusqu'à la mi-juillet.

Au total, ce sont 24 avis de PPA qui ont été recueillis.

Afin de familiariser les nouvelles équipes municipales et communautaires avec le contenu du projet de SCoT, trois réunions de présentation et d'échanges ont été organisées :

- Le 22 mai à St Péray, pour la Communauté de communes Rhône Crussol,
- Le 11 juin à Alixan, pour la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône Alpes,
- Le 24 juin à Mauves, pour la Communauté de communes Hermitage-Tournonais.

Les avis des Personnes publiques associées ont fait l'objet d'analyses approfondies, d'échanges avec la commission d'enquête publique constituée à partir de 28 avril 2014 (date de la décision du TA de Grenoble) et ont été débattus en groupe de travail et par le Bureau.

Un certain nombre de remarques et avis formulés par les PPA ainsi que la volonté locale d'ajuster le projet arrêté en particulier sur l'hypothèse de croissance démographique jugée trop ambitieuse ont conduit à évaluer la pertinence de lancer l'enquête publique sur le projet arrêté en février.

Une double expertise juridique a été conduite par des cabinets spécialisés sur les risques de soumettre le projet de SCoT à l'enquête publique dans une hypothèse d'adaptation ultérieure et des scénarios alternatifs ont été élaborés.

Le Bureau réuni le 19 décembre s'est prononcé majoritairement pour une reprise du projet de SCoT et de la procédure de consultation avant enquête publique. Il soutiendra cette position devant le Comité syndical lors de sa première réunion de 2015.

## 4.1. L'URBANISME

## Suivi des documents d'urbanisme

Le Syndicat mixte du SCoT est triplement concerné par le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- ➔ En matière de suivi des procédures en tant que personne publique associée,
  - ➔ En matière d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet de SCoT,
  - ➔ En matière d'examen des demandes de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation.
- ➔ Suivi des procédures en tant que personne publique associée

Au titre de l'article L123-8 du code de l'urbanisme, le Syndicat Mixte peut être consulté à sa demande lors la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus du SCoT ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a connaissance. Lors de chaque notification, le Syndicat Mixte demande par courrier à être associé à la procédure. En 2014, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté essentiellement en :

- un accompagnement des communes dans l'évolution de leur document d'urbanisme par la présence lors des réunions de présentation (diagnostic, projet, règlement) des différentes phases aux PPA (personnes publiques associées). Ceci afin de prendre connaissance et d'échanger avec les communes sur leurs projets de développement au regard des éléments du DOO du SCoT finalisé puis arrêté le 14 février 2014 avec lesquels le document communal devra être compatible (3 réunions PPA) ;
- un accompagnement plus ponctuel des communes soit lors de réunions préalables au lancement de la procédure

d'évolution de leur document d'urbanisme, parfois à l'invitation du CAUE, soit en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme (5 rencontres) ;

- ➔ Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet de SCoT

Le syndicat mixte réuni en Bureau donne un avis informel sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux sur la base du projet de SCoT.

Au cours de l'année 2014, quatre projets de modification, modification simplifiée et mise en compatibilité du PLU ont été examinés par le Bureau. Aucun projet de révision / élaboration n'a été examiné par le syndicat mixte.

- ➔ En matière d'examen des demandes de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation visée par l'article L122-2 du Code de l'urbanisme.

Lorsque les communes du périmètre souhaitent ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation, elles doivent au préalable obtenir l'accord du Syndicat Mixte du SCoT. A ce titre, le Bureau a examiné deux dossiers de demandes de dérogation concernant deux communes.

Afin d'illustrer la grande variété des formes urbaines permettant de répondre aux différents objectifs de densité de chaque niveau d'armature territoriale, le SM rédige un recueil d'opérations d'urbanisme sur son territoire. Le document comporte une dizaine d'opérations recensées sous forme de fiche synthétiques. Il est amené à s'enrichir d'autres exemples en 2015.



## 4.2. L'ENVIRONNEMENT

### Contrat Vert et Bleu

La préparation du Contrat Territorial de Corridor Biologique s'est poursuivie tout au long de l'année. Celui-ci est devenu par délibération du conseil régional Contrat Vert et Bleu en juillet 2014. La démarche est initiée en partenariat avec le conseil régional, l'Agence de l'eau et le département de la Drôme dans le but de définir un programme d'actions visant à maintenir ou restaurer les continuités écologiques du territoire. Conformément aux dispositions régionales, ce programme d'actions sur **5** ans portera sur les quatre grands thèmes suivants :

- Intégration des enjeux « connectivité écologique » dans des documents de portée réglementaire
- Réalisation de travaux ou de mesures de préservation ou de restauration de la connectivité
- Communication, pédagogie, et animation du projet
- Conduite d'études complémentaires et de programmes de suivi des actions

Depuis juillet, la possibilité de bénéficier de financements européens (FEDER) qui s'ajoutent à ceux des trois partenaires financiers est acquise. Les groupes de travail techniques réunissant le SM SCoT, le bureau d'études et les partenaires financiers ont permis de définir le programme d'actions éligibles sur 5 ans, la répartition des financements par actions, le contenu des fiches actions et la présentation de nouvelles fiches action. Ces réunions ont eu lieu à 5 reprises :

- 29 janvier
- 26 février
- 31 mars
- 13 mai
- 27 juin

En fin d'année, **21** porteurs de projets et près de **50** actions sont identifiés. Les projets d'actions sont portés par des acteurs très différents : collectivités, organismes privés ou publics, MFR, associations.

Trois collectivités territoriales se sont notamment portées volontaires pour la réalisation de travaux ou de mesures : CC Rhône Crussol, CC Hermitage-Tournois, Valence Romans Sud Rhône-Alpes. Il est également prévu que le syndicat mixte du SCoT porte plusieurs actions liées à la traduction de la Trame Verte et Bleue à l'échelle des PLU, l'inventaire des zones humides, l'animation globale du contrat et la mise en place de suivi d'espèces indicatrices de la santé des milieux représentatifs du territoire.

En fin d'année a été rédigé le volet stratégique du contrat en vue du passage début 2015 du projet de Contrat Vert et Bleu devant le comité technique du conseil régional et le comité d'agrément de l'Agence de l'eau. Le travail accompli se poursuivra en 2015 sur la base des conclusions de ces instances, pour une signature du contrat envisagée à l'automne 2015.





### Enquête Déplacements Grand Territoire

Une enquête déplacements grand territoire (EDGT) a été réalisée sur le territoire du SCoT du Grand Rovaltain entre le 14 janvier et le 26 avril 2014, selon le « standard Certu ».

Cette enquête constitue une photographie des pratiques de déplacements des habitants d'un territoire un jour moyen de semaine. Elle permet d'alimenter notamment les diagnostics du SCoT et du PDU et permet à l'ensemble des acteurs du territoire d'avoir une connaissance fine des déplacements en termes de fréquence, modes et motifs. Elle a été l'objet d'un partenariat étroit entre le SCoT, Valence Romans Déplacements, les conseils généraux de l'Ardèche et de la Drôme, la région Rhône Alpes et l'Etat.

L'aire d'enquête englobe 141 communes de la Drôme (110 communes) et de l'Ardèche (31 communes), représentant 345 000 habitants (284 000 dans la Drôme et 61 000 dans l'Ardèche).

Elle correspond au territoire du SCoT du Grand Rovaltain, élargi à l'est au Royans-Vercors et au sud à la Vallée de la Drôme aval. Cette zone permet en effet de prendre en compte la réalité des échanges à l'échelle du bassin de vie.

La connaissance approfondie des habitudes et usages de déplacements des habitants du territoire est impérative pour les élus afin d'alimenter leurs réflexions en vue de définir les

politiques publiques en matière de transports collectifs, de vélo, de circulation, de stationnement et d'aménagement du territoire.

La méthode utilise deux types de recueils, en fonction des zones de résidences :

- une enquête réalisée en face-à-face pour les territoires les plus denses : un enquêteur spécialisé se rend chez les ménages enquêtés et interroge toutes les personnes âgées de 5 ans et plus ;
- une enquête réalisée par téléphone pour le reste du territoire périurbain moins dense : un enquêteur spécialisé appelle les ménages enquêtés et interroge 1 ou 2 personnes âgées de 5 ans et plus (selon la taille du ménage).

Elle a permis la collecte d'information auprès de plus de 3 000 ménages soit plus de 6 000 personnes de 5 ans et plus, dont les données pourront être exploitées par l'ensemble des acteurs du territoire.

Suivi hebdomadaire de l'avancement tous les jeudis du 6 février au 24 avril : prestataire de l'enquête, assistant à maîtrise d'ouvrage et représentant technique du SCoT.

### EDGT : Documents de premiers résultats

A l'issue de la phase de recueil des informations, une mission pour la réalisation de documents des premiers résultats a été lancée en octobre 2014. Le groupement CEREMA et Mouvement perpétuel a été retenu pour :

- exploiter les questions locales,
- réaliser un tableau d'exploitation spécifiques pour le PDU porté par VRD,
- réaliser un document de synthèse des premiers résultats,
- réaliser une synthèse communicante.

Un Comité technique qui associe les services des différents partenaires (SCoT, Etat, Région RA, CD26, CD07 et VRD) s'occupe du suivi de la mission. Le rendu de la mission est prévu pour mai 2015.





## Suivi de l'élaboration du PDU\*

Valence-Romans Déplacements élabore le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de la Communauté de Communes de Rhône Crussol. Le PDU est un document de planification qui doit être compatible avec les orientations et objectifs du SCoT du Grand Rovaltain. Il concerne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 51 communes sur les 104 communes du SCoT. Le SCoT est associé à son élaboration depuis le lancement du projet en 2011 avec un suivi régulier par une participation aux comités de pilotages ainsi qu'une démarche de co-construction SCoT-PDU avec une participation active du SCoT aux comités techniques.

Au cours du premier semestre, l'élaboration du PDU a été suspendue. Elle a repris en septembre lors d'un Comité de pilotage de redémarrage auquel le Syndicat mixte a participé. Cette réunion a permis de mettre à jour la procédure compte tenu des nouvelles gouvernances locales et des évolutions de périmètre ainsi que des données les plus récentes.

Pour l'actualisation du diagnostic du PDU, une extraction des données de l'EDGT a été mise à disposition de Valence Romans Déplacements, dans le cadre de la mission d'élaboration des premiers résultats.

\* PDU: Plan de Déplacements Urbains



## 5.1. LETTRE D'INFORMATION



La lettre Infoscot est une publication régulière du Syndicat mixte. Prioritairement destinée aux élus du territoire et aux partenaires institutionnels et associatifs, elle a pour vocation de faire le point sur l'avancement du projet de SCoT et consacre ses pages centrales à une thématique particulière.

La lettre est adressée à l'ensemble des conseillers communautaires des EPCI membres du SCoT ainsi qu'aux conseillers municipaux des 104 communes du périmètre. L'ensemble des lettres est téléchargeable en version pdf sur le site Internet du SCoT.

2 numéros ont été publiés et imprimés chacun en 3 000 exemplaires :

➔ Lettre InfoSCoT numéro 11 parue en janvier : Enquête déplacements Grand Rovaltain

➔ Lettre InfoSCoT numéro 12 parue en mai : Construire le territoire de demain

## 5.2. LE SITE INTERNET



Il permet, de manière attractive, la diffusion d'informations et la mise à disposition de documents rendant visible l'identité du SCoT, ses missions et actions, ainsi que l'évolution de ses projets.

La fréquentation du site internet est en progression assez marquée depuis 2012 avec une augmentation de +35,6% de visiteurs entre 2012 et 2013 et de +31,8% entre 2013 et 2014 pour 18 200 visites sur l'année.

Le nombre de visiteurs différents est proche des 9 000 sur l'année 2014, soit son plus haut niveau depuis sa mise en ligne en 2011.

Le Compte Administratif du budget 2014 fait apparaître :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de fonctionnement à hauteur de	406 534, 84 €
Recettes de fonctionnement à hauteur de	544 288, 17 €
Soit un solde d'exécution	<b>+137 753, 33 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses d'investissement à hauteur de	509 550, 47 €
Recettes d'investissement à hauteur de	390 881, 50€
Soit un solde d'exécution de	<b>-118 668, 97€</b>
Résultat de clôture 2013	<b>+ 265 663, 35 €</b>
Résultat de clôture 2014	<b>+ 284 748, 01 €</b>

Ce résultat est conforme aux prévisions qui prévoyaient le préfinancement de l'étude déplacements grâce au report de l'excédent Enquête Déplacements Grand Territoire sans recours à l'emprunt.

**EN FONCTIONNEMENT**, les recettes ont été constituées principalement par les participations des membres du syndicat mixte : 4 EPCI et 4 communes sur la base de 1,7 euro/habitant. Les dépenses ont correspondu aux dépenses courantes liées au fonctionnement du syndicat mixte parmi lesquelles la location des locaux, les dépenses de personnel, les télécommunications.

**EN INVESTISSEMENT**, les dépenses ont correspondu essentiellement au financement des études et missions nécessaires à la poursuite du SCoT et la continuation de l'Enquête Déplacement Grand Territoire. Les recettes d'investissement ont été alimentées par des subventions dont la Dotation Générale de Décentralisation versée par l'Etat pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

L'excédent reporté des exercices antérieurs sera intégré lors de l'affectation des résultats.

## 7.1. LE COMITÉ SYNDICAL

IL S'EST RÉUNI À 5 REPRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2014. LES DÉCISIONS PRISES LORS DE CES RÉUNIONS FIGURENT CI-DESSOUS :

## Comité syndical du 12 février

- ▶ Installation du Comité syndical
- ▶ Election du Président du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- ▶ Fixation du nombre de membres du Bureau et de Vice-présidents du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- ▶ Election des Vice-présidents et des membres du Bureau du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- ▶ Délégations du Comité syndical au Bureau
- ▶ Intégration des modifications de périmètre du SCoT au 1er janvier 2014
- ▶ Projet de Contrat de territoire-corridors biologiques

## Comité syndical du 27 mai

## INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL

- ▶ Election du Président du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- ▶ Fixation du nombre de membres du Bureau et de Vice-présidents du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- ▶ Election des Vice-présidents et des membres du Bureau du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- ▶ Délégations du Comité syndical au Bureau
- ▶ Choix des lieux de réunion du Comité syndical et délégation au Président pour décider des lieux de réunion

## Comité syndical du 27 juin

- ▶ Budget
  - Compte de gestion du trésorier du syndicat mixte du SCoT – Exercice 2013
  - Compte administratif – Exercice 2013
  - Budget 2014 - Projet de Décision modificative n°1
  - Fixation du montant des indemnités du Président, des vice-présidents et des membres du Bureau
- ▶ Personnel du syndicat : Création d'un poste de chargé de mission SIG, observatoire et suivi de la mise en œuvre du SCoT
- ▶ Règlement intérieur : modification de l'article 1 du titre V relatif au délai d'envoi de la convocation au Comité syndical
- ▶ Désignation d'un représentant du SCoT dans les Commissions de Consommation Départementales des Espaces Agricoles (CDCEA) de l'Ardèche et de la Drôme.
- ▶ Rapport d'activité 2013
- ▶ Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
  - Information sur les délégations du Président aux vice-Présidents et aux membres du Bureau
  - Informations sur l'avancement de la procédure de consultation sur le projet de SCoT – Enjeux et perspectives

## Comité syndical du 30 septembre

---

- ▶ Budget 2014 : Projet de Décision modificative n°2
- ▶ Adhésion à différents organismes :
  - Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT et adhésion au Club du Parc
  - Adhésion du Syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche au CNAS (Comité National d'Action Sociale) au 1er janvier 2015
- ▶ Projet de règlement intérieur du Syndicat
- ▶ Scénario démographique 2040
- ▶ Projet de Contrat vert et bleu

## Comité syndical du 16 décembre

---

- ▶ Election d'un vice-président suite à démission
- ▶ Projet de convention avec l'ADIL
- ▶ Projet de convention de prestation de services avec Valence Romans Sud Rhône-Alpes
- ▶ Débat d'Orientation budgétaire
- ▶ Scénario démographique 2040 : pertinence de l'hypothèse à + 70 000 habitants
- ▶ Enquête publique : calendrier et modalités



IL S'EST RÉUNI À 10 REPRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2014. LES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES LORS DE CES RÉUNIONS FIGURENT CI-DESSOUS :

### Bureau du 28 février

---

#### ► Urbanisme réglementaire

- Examen de la demande de dérogation L122-2 de la commune de St-Paul-lès-Romans
- Modification n°2 du PLU de St Paul-lès-Romans
- Examen du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de St-Bardoux

#### ► Procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et Personnes Publiques Consultées (PPC) et en-

quête publique : calendrier et modalités

- Etapes et proposition de calendrier détaillé
- Recours à un appui juridique sur la réalisation de ces étapes : proposition de consultation et cahier des charges
- Programme d'activités 2014
- Calendrier des réunions jusqu'en mai

### Bureau du 11 avril

---

#### ► Urbanisme réglementaire

- Examen de la demande de dérogation L122-2 de la commune de Beauregard-Baret
- Mise en compatibilité du PLU de St Georges-les-Bains (projet éoliennes) après enquête publique
- SCoT Rives du Rhône – Avis dans le cadre de la consultation sur le projet de schéma de secteur SCoT Rives du Rhône – Côtière Rhodanienne

#### ► Compte administratif 2013

- Projet de rapport d'activités 2013
- Consultation et enquête publique : point sur les dates et démarches en cours
- Les indicateurs de suivi du SCoT : objectifs et méthode
- Préparation du renouvellement du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT

### Bureau du 20 juin

---

#### ► Projet de SCoT : « Etat des lieux » au plan juridique et politique:

- Etat d'avancement de la procédure
- Rappel des contraintes procédurales : calendrier enclenché, économie générale du SCoT.
- Modalités de prise en considération par le SCoT des attentes éventuelles des communes et communautés de communes dont les orientations stratégiques en termes de développement et d'urbanisme auraient évolué depuis le 31 mars 2014.

#### ► Projet de délégations aux vice-présidents et membres du Bureau - Proposition d'organisation des travaux des délégués

et de mise en place des commissions et de groupe de travail.

- Budget 2014 - Projet de Décision modificative n°1
- Fixation des indemnités des membres du Bureau
- Création d'un poste de chargé de mission observatoire et suivi de la mise en œuvre du SCoT
- Contrat de Territoire Corridors Biologiques et Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)
- Examen de la demande de dérogation L122-2 de La Boîte à Outils pour un projet de transfert d'un magasin de bricolage à Bourg-lès-Valence

## Bureau du 27 juin

---

- Examen de la demande de dérogation L122-2 de La Boîte à Outils pour un projet de transfert d'un magasin de bricolage à Bourg-lès-Valence

## Bureau du 18 juillet

---

- Mise en compatibilité du PLU de Clérieux pour permettre les aménagements de protection de la commune contre les crues de l'Herbasse
- Adhésion à divers organismes
- Procédure de consultation des Personnes Publiques Associées : bilan des avis reçus
- Proposition de mise en place, d'organisation et de modalités de travail des commissions thématiques
- Accompagnement des PLU par le syndicat : dossiers en cours, modalités de suivi par les élus du syndicat

## Bureau du 12 septembre

---

- Adhésion du Syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Poursuite de l'examen des remarques des PPA : présentation des outils mis en œuvre
- Préparation des rencontres avec les EPCI et les communes suite à la consultation sur le projet de SCoT
- Simulation de la modération des ambitions démographiques : présentation des résultats et des enjeux qui en découlent.
- Règlement intérieur du syndicat mixte

## Bureau du 10 octobre

---

- Renouvellement d'une convention de prestation de services avec Valence Romans Sud Rhône-Alpes
- Mission d'assistance juridique auprès du Syndicat Mixte
- Simulation de la modération des ambitions démographiques
- Transition énergétique et vulnérabilité des territoires
- Déplacements : la question des franchissements de l'Isère et du Rhône dans le Grand Rovaltain
- Démarche InterSCoT

## Bureau du 7 novembre

---

- Renouvellement d'une convention de prestation de services avec Valence Romans Sud Rhône-Alpes
- Hypothèse démographique : retour sur les travaux des groupes de travail démographie et développement économique
- Déplacements : retour sur les travaux du groupe de travail
- Calendrier d'approbation en cas de reprise du SCoT
- Projet de convention avec l'ADIL 26
- Projet de Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

## Bureau du 5 décembre

---

- ▶ Enquête publique sur le projet de SCoT arrêté : examen de différents scénarios
- ▶ Election d'un nouveau vice-président en remplacement d'un élu démissionnaire
- ▶ Indemnités de conseil du comptable des finances publiques
- ▶ Projet de loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » : introduction de règles territorialisées dans les

futurs schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) s'imposant aux SCoT. Examen d'une motion proposée par la Fédération Nationale des SCoT

- ▶ Agenda des réunions du Bureau et du Comité syndical au premier semestre 2015

## Bureau du 19 décembre

---

- ▶ Enquête publique sur le projet de SCoT arrêté : poursuite de l'examen et de l'évaluation des deux scénarios
- ▶ Agenda des réunions du Bureau et du Comité syndical au premier semestre 2015



## 7.3. LES DECISIONS RELATIVES À L'URBANISME DES COMMUNES

### L122-2

Le Bureau a étudié 2 dossiers de demande de dérogation au titre de l'article L122-2, sur deux communes. La surface demandée est de l'ordre de 6,7 ha dont la totalité a été accordée. 4,1 ha correspondent à des projets pour de l'habitat et 2,4 ha à de la zone d'activité.

Communes	Date du Bureau	Procédure	Surface demandée en ha *	Surface nouvelle en ha	Avis SCoT
Saint-Paul-lès-Romans	28/02/2014	Modification PLU	4,1	4,1	Accord
Beauregard-Baret	11/04/2014	Révision Simplifiée 2	2,4	2,4	Accord

\* dans de nombreux cas, la dérogation porte sur des terrains urbanisés (zone NA, AU ou anciennes NB à classer en zone U) . Il s'agit donc de régulariser le document d'urbanisme.

Par ailleurs au titre de l'exploitation commerciale, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la demande de dérogation L122-2 de La Boite à Outils, pour un transfert de magasin de bricolage à Bourg-lès-Valence.

### Urbanisme commercial

Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de La Drôme.

A ce titre, le SM du SCoT a siégé à plusieurs reprises pour examiner les 5 projets suivants : *tableau ci-dessous*

La surface demandée est de l'ordre de 12 307m<sup>2</sup> dont aucun à dominante alimentaire. L'ensemble des demandes pour l'année 2014 a été accordé par la CDAC avec un avis favorable du SCoT.

A noter que les 4 862m<sup>2</sup> d'extension de Castorama, accordés dans un premier temps ont été annulés par la CNAC dans un second temps.

Secteur	Commune	Date	Surface de vente	dominante alimentaire
Boutiques Genissieux	Genissieux	07/04/2014	425 m <sup>2</sup>	0
Extension Intermarché Hyper	Tain l'Hermitage	16/05/2014	1 620 m <sup>2</sup>	0
Les Galeries de Valence	Valence	05/06/2014	1 900 m <sup>2</sup>	0
Entrepôt du Bricolage	Bourg-lès-Valence	04/07/2014	3 500 m <sup>2</sup>	0
Castorama	Saint-Marcel-lès-Valence	05/09/2014	4 862 m <sup>2</sup>	0

**RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**2014**

SYNDICAT MIXTE DU SCOT  
DU GRAND ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME

1, avenue de la gare - 26 300 ALIXAN  
BP 15191 - 26958 Valence Cedex  
Tél. 04 75 55 05 32 - Fax 04 75 40 67 20  
[contact@scotrovaltain.fr](mailto:contact@scotrovaltain.fr)  
[www.scotrovaltain.fr](http://www.scotrovaltain.fr)